

Business Plan & Strategy
Administration & Management
Sales & Marketing
Finances & Technology

233420179

Monsieur le Directeur Général de UTRAC SA

Douala -Cameroun

Regu le 07/04/2021

Nos réf. . GAC/KI/021/0216

Douala, le 06 Avril 2021

Objet. Accompagnement à la mise en place du système de gestion sécurisée, de comptabilisation et de conservation des titres dématérialisés.

Monsieur le Directeur Général

Depuis quelques années, la zone CEMAC s'active à s'arrimer aux bonnes pratiques en ma de financement des entreprises à coût acceptables.

C'est dans ce cadre que plusieurs décisions ont été prises par les instances region nationales pour implémenter des solutions pragmatiques au profit des operateurs economique

L'une des décisions qui occupe l'actualité des sociétés anonymes est la mise en œuvre Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE en ses articles 744-1 l'obligation d'inscription en compte des valeurs mobilières. <u>La loi du 23 avril 2014 obligiés dématérialiser les valeurs mobilières physiques.</u> Ainsi, les actions vendues ou achetees voi par des écritures comptables et des virements d'un compte des valeurs mobilières à un aufaire, les valeurs mobilières numérisées sont centralisées auprès du dépositaire cen aujourd'hui la Calsse Autonome d'Amortissement (CAA).

Le but de cette opération consiste non seulement à donner un dispositif juridit transfert des propriétés mals aussi de permettre à l'actionnaire de suivre plus aisement processus de dématérialisation a été découpé en trois étapes progressives :

- Etape 1 : Inscription en compte des sociétés émettrices ;
- Etape 2 : Dématérialisation des certificats physiques d'actions ;
- Etapes 3 : obligation de tenue des comptes titres dématérialisés.

Un dispositif de sanctions a été mis en place par la loi de finance 2019 pour